

## Décision I/4

**Adoptée par la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale à sa première session**

### **Participation du public à la prise de décisions stratégiques**

*La Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale,*

*Rappelant l'atelier sur la participation du public à la prise de décisions stratégiques organisé à Sofia les 3 et 4 décembre 2007,*

*Prenant note du programme de travail pour la période 2009-2011 adopté par la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus),*

1. *Se félicite* du travail entrepris par le Groupe spécial d'experts et l'Équipe spéciale de la participation du public au titre de la Convention d'Aarhus;
2. *Décide* d'étudier plus avant les synergies et les possibilités de coopération avec les organes pertinents relevant de la Convention d'Aarhus;
3. *Propose* d'inclure dans le plan de travail un atelier conjoint sur la participation du public à l'évaluation stratégique environnementale, conformément au Protocole et à l'article 7 de la Convention d'Aarhus.